



UNE ÉGLISE DE BAPTISÉS

L'Église est la communauté fraternelle des baptisés, des fidèles qui croient à Jésus-Christ et marchent à sa suite. Le Concile Vatican II a parlé de l'Église comme «peuple de Dieu», pour bien indiquer que la communion, la fraternité, l'égalité et la solidarité entre les membres en étaient l'élément spécifique déterminant. Cette conception renverse la vision traditionnelle qui considérait l'Église principalement comme institution hiérarchique reposant sur l'autorité de Pape et comme structure sacramentelle déterminant les différentes fonctions ecclésiales.

LA MISSION

L'Église comme communauté fraternelle a une mission particulière à accomplir dans le monde — le monde étant entendu ici aussi bien comme l'ensemble des institutions socio-politiques et culturelles que l'expérience humaine tout entière, la culture, les pratiques et les relations qui tissent la société des hommes. L'Église a comme mission d'évangéliser ce monde devenu séculier et profane. Évangéliser, cela veut dire non pas convertir l'Église, mais prêcher et introduire le règne de Dieu dans ce monde. L'Église est le signe de la présence anticipée du Règne. Par sa parole et son témoignage, elle a la mission d'oeuvrer à l'avènement du Règne futur de Dieu dans le *maintenant* de la culture, des pratiques sociales et des institutions séculières, tout en respectant l'autonomie de tous les secteurs de la société.

Faire advenir le Règne dans le monde, c'est travailler à promouvoir dans l'expérience humaine globale les valeurs qui sont caractéristiques du Règne futur de Dieu: la paix, la justice, la compassion, la communion, la liberté, la joie, la connaissance de Dieu, etc. Il n'est pas donné à tous de croire à Dieu et au Christ et d'entrer dans l'Église; mais tous sont invités à entrer dans le Règne.

LES QUATRE FONCTIONS

Cette mission **une** de l'Église se différencie en quatre fonctions. 1. La **fonction prophétique** de la mission ecclésiale: catéchisation, proclamation de la parole, interprétation théologique. 2. La **fonction culturelle** de la mission: prière, liturgie et sacrements. 3. La **fonction communautaire** de la mission: formation, consolidation, gouvernement de la communauté, services internes. 4. La **fonction socio-culturelle** de la mission ecclésiale: humanisation, libération socio-politique.

Ces quatre fonctions doivent être maintenues dans la mission de l'Église. C'est à toute la communauté ecclésiale et à chaque membre en particulier qu'incombe la responsabilité de la mission et des quatre fonctions, à des titres divers il va sans dire.

LES MINISTÈRES

Tout chrétien est en situation de service par rapport à la mission de l'Église; il a également son rôle particulier dans et pour la communauté ecclésiale — selon son appel et son charisme spécifique. C'est ce qu'on appelle la ministérialité de l'Église. Les ministères proprement dits sont des expressions de cette ministérialité globale.

À côté des **services chrétiens** occasionnels et spontanés, il y a trois types de ministères, c'est-à-dire de services. 1. Les ministères **reconnus**, donnant une responsabilité au sein de la communauté (catéchètes, agents de pastorale, théologiens, animateurs sociaux). 2. Les ministères **institués**, confiés de façon permanente à des chrétiens par l'institution liturgique (lectorat, acolytat). 3. Les ministères **ordonnés**, conférés sur la base d'un sacrement particulier (diaconat, presbytérat, épiscopat). Les ministères ordonnés sont des ministères parmi les autres, en regard de la diversité des appels et des dons de l'Esprit et de l'égalité foncière de tous les baptisés. Les ministères ordonnés constituent un service de présidence, de construction et de sollicitude de l'Église. Leur lieu de compréhension n'est pas la fonction culturelle de la mission de l'Église, mais la fonction communautaire. Les ministères ordonnés ne créent pas un statut particulier, une classe à part, un groupe de notables, un club de fonctionnaires permanent, ou une caste avec privilèges, en un mot un clergé qui serait supérieur aux autres ministères dans l'Église. Les prêtres et les évêques sont des catégories de chrétiens appelés à un ministère parmi d'autres qui sont tout aussi essentiels.

Même si tous les chrétiens sont, de par leur baptême, responsables de la mission de l'Église qu'ils sont appelés à remplir dans l'une ou l'autre des quatre fonctions, il va sans dire que tous ne sont pas appelés à exercer un ministère dans la communauté ecclésiale.

Tout ce que nous venons de dire nous incite à dépasser et à remplacer le binôme *clerc/laïc* par le couple *communauté/ministères*. Le binôme *clerc/laïc* a conduit à des impasses et à des crises très profondes, en réservant le séculier et le profane à une portion de l'Église (les laïcs) et le sacré et le culturel à une caste privilégiée (les clercs). Le rapport *ministres/communauté* abolit l'antagonisme *dominants/dominés* et rétablit la réciprocité effective entre tous les membres de l'Église et leur responsabilité ou mission commune. Le champ *intra-ecclésial* est ouvert à tous les chrétiens, de même que le rapport au monde et à la sécularité. Dans une vision de l'Église-communauté, il n'y a plus à proprement parler de clercs et de laïcs. Il n'y a plus que des chrétiens au service de l'Église et du monde dans divers ministères qui sont tous inclus dans la communauté.

C'est pourquoi la théologie contemporaine se refuse de plus en plus à traiter du laïcat comme d'un thème autonome. Elle parle de plus en plus d'*ecclésiologie totale* qui, en impliquant l'abolition de la catégorie *clergé/laïcat*, pose une priorité du peuple de Dieu sur tous ses ministres — tous les ministères étant des services de la communauté.

Richard Bergeron, O.F.M.